

Rapport Financier – AG du 30 mars 2017

- 2016, premier véritable exercice complet.
- Le budget annuel du RIA s'établit à 634 265 € HT (soit 761 118 € TTC). Le résultat initial net de l'exercice 2016 est de 85 311 € HT.
- Il s'agit donc d'un exercice tout à fait positif. Ce bon résultat est lié à un nombre plus important de convives sur l'année qu'initialement envisagé dans le budget, ainsi qu'à une bonne.

•
Ce résultat doit cependant être minoré par :

- la part que nous devons provisionner pour l'amortissement du gros matériel : $0.4 \text{ €} \times \text{nombre de rationnaires Etat (52 822)} = 21 128 \text{ €}$.
- le solde carte client au 31/12/2016, d'un montant de 15 637 €.

Il convient en outre de garder à l'esprit que l'exercice 2017 verra le RIA confronté à :

- une augmentation substantielle du coût des matières premières, de l'ordre de 10% à 20%
- des charges de contrat d'entretien nouvelles et supplémentaires (CUNY) pour 7 000 €.
- la fin de toutes les garanties initiales (2 ans), conduisant à la nécessité de devoir dès à présent payer toute réparation sur le matériel.

En outre, il convient d'assurer au RIA une capacité à tenir deux à trois mois sans recette (marge de sécurité financière usuelle, a fortiori sur une activité de restauration), soit un volume de 190 000 € TTC environ. Attendu que le compte courant avoisine les 90 000 €, le reliquat restant servira à compléter ce matelas de sécurité.

Pour autant, il semblerait possible de procéder à quelques retours à la fois en direction des personnels et des usagers.

Pour les personnels :

- il a été proposé à la commission de surveillance et au Conseil d'administration de reverser une prime exceptionnelle de résultat aux salariés. Celle-ci serait fonction du temps de présence dans la structure, sur une base de 500 € net/personne. Cette proposition a été acceptée par la commission de Surveillance et le conseil d'administration. **Le résultat net serait alors de 80 017 € - 21 128 € = 58 889 € en report à nouveau et 21128 € placé en fond de réserve.**

- pour les exercices à venir : entre le 1er/01/2015 (année d'ouverture du RIA) et ce jour, le SMIC a augmenté de 0.21 centimes/heure, et a rattrapé les premiers niveaux de rémunération des salariés. Il a été proposé de procéder à une réévaluation de notre grille de rémunération, prenant en compte cette augmentation de 0.21 centimes pour tous les salaires, à compter du 1er avril 2017. Coût définitif pour la structure : + 3200 €/an. Cette somme s'impactera sur le budget 2017, sans incidence sur le résultat 2016. Proposition acceptée par la Commission de Surveillance et CA.

- les salariés ont exprimé le souhait d'une meilleure couverture mutuelle. Si l'on acte la formule désirée par les salariés, cela conduirait à une charge annuelle supplémentaire pour le RIA de 2300 €/an. Cette somme s'impactera sur le budget 2017, sans incidence sur le résultat 2016. Proposition acceptée par la Commission de Surveillance et CA.

Pour les usagers :

- une progression du nombre de produits circuits courts et bio, ainsi qu'une progression de la qualité des produits d'usage courant peut-être envisagée. Il conviendra cependant que le nouveau bureau, issu des élections de fin avril, réalise un nouveau cahier des charges intégrant ces différents éléments et dispose pour ce faire d'une personne volontaire pour mener à bien cette mission.

Le Président de l'ARIM



Thierry LICHET